



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 120450

## Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'écart géographique existant entre le lieu de résidence et le centre d'examen théorique pour les candidats au permis de conduire. En effet, il lui soumet le cas des jeunes candidats habitant le nord-ouest de l'Essonne, en particulier la commune des Ulis et les communes avoisinantes, devant se rendre par leurs propres moyens sur le site d'examen situé au sud-est du département, à Corbeil-Essonnes. Ce déplacement pour une épreuve pouvant commencer à 8 heures du matin nécessite de se rendre en transports en commun à la gare de Massy-Palaiseau, de réaliser un changement en gare de Juvisy, avant d'arriver à celle de Corbeil-Essonnes, et de gagner à pied le centre d'examen. Unique site pour le département, il lui demande, compte tenu de ces vicissitudes et pour des questions d'équité entre les élèves et les auto-écoles de l'Essonne, de bien vouloir lui en communiquer les raisons et le remercie de lui faire part de l'éventualité de l'ouverture d'un centre d'examen, moins excentré, à partir des sites de la DDE toute proche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120450

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2596